
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Berger Shetland

Taille : Petite / Moyenne.

Couleur de la robe : Noir, bleu merle, sable (acajou à or), sable merle, blanc (tête colorée), double merle.

Marques de couleur : Blanc, avec ou sans marques feu typiques.

Texture et longueur du poil : Poil double rugueux, long. Crinière et franges.

Corps : Légèrement plus long que haut, dos court et niveau.

Forme et position des oreilles : Petites; portées droite, extrémités tombant vers l'avant.

Forme et port de la queue : Portée droite vers le bas.

Pieds : Ovaux.